



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 21 décembre 2020 à 19 h, à distance par visioconférence et à laquelle étaient présents et formant quorum :

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères: Roxanne Tremblay
Denise Larouche

Messieurs les conseillers : Guy Lafrenière
Daniel Forgues

Étaient également présentes à la séance :

Madame la directrice générale et greffière : Mariève Bernier

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante : Mélanie Gagné

Était absente à la séance :

Monsieur le conseiller : Jacques Fortin

Tous les Conseillers et Conseillères ont été convoqués par suite d'un avis écrit signifié par courriel dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, et tous ont accepté cette convocation. Monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

20-12-325

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

D'OUVRIR la présente séance extraordinaire sur la base de l'ordre du jour déposé.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-12-326

2.
RÉSOLUTION D'APPUI AU CENTRE RÉGIONAL DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA BAIE-JAMES

CONSIDÉRANT la publication par l'Institut national de santé publique du Québec de l'Avis préliminaire sur les groupes prioritaires pour la vaccination contre la COVID-19 au Québec;

CONSIDÉRANT QU'une stratégie de priorisation est présentée sous forme de catégories distinctes;

CONSIDÉRANT QUE le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSS de la Baie-James) et le Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James (CCSSBJ) sont les deux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

organisations qui offrent des services de santé et de services sociaux à la population habitant le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE la région sociosanitaire 18 des Terres-Cries-de-la-Baie-James et la région sociosanitaire 10 du Nord-du-Québec partagent le même territoire géographique;

CONSIDÉRANT QUE les communautés habitant la région sociosanitaire du Nord-du-Québec, notamment la communauté chapaisienne, vivent la même situation d'isolement et d'éloignement géographique que celle des Terres-Cries-de-la-Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE la communauté de Chapais est située à une quarantaine de kilomètres de la communauté d'Oujé-Bougoumou et à moins de cent kilomètres de la communauté de Waswanipi;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens cris et chapaisiens se côtoient régulièrement, notamment dans les commerces, dans les écoles, au sein des entreprises et pour l'obtention de services de santé;

CONSIDÉRANT QUE la région sociosanitaire 18 sera priorisée dans la stratégie de priorisation;

CONSIDÉRANT QUE le CCSSSBJ et le CRSSS de la Baie-James offrent des services de base et ont un indice de vulnérabilité similaire puisqu'ils ont peu d'employés et conséquemment peu de capacité de remplacement en cas d'isolement ou de maladie des travailleurs de la santé et des services sociaux ou des membres de leur famille;

CONSIDÉRANT QUE la capacité de soigner, traiter et même de transférer des clients pourrait être compromise en cas d'éclosion ou de transmission communautaire;

CONSIDÉRANT QU'aucune hospitalisation COVID-19 n'est possible dans ces deux régions sociosanitaires;

CONSIDÉRANT QUE seul le Centre de santé de Chibougamau offre des services de base liés aux patients atteints de la COVID-19 et/ou en attente d'un transfert, contrairement aux autres centres des deux régions sociosanitaires, qui transfèrent les patients à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de santé de Chibougamau accueille les populations jamésienne et crie habitant ce secteur de la région;

CONSIDÉRANT QUE les deux organisations ont une capacité limitée pour la réalisation de tests de dépistage et d'enquêtes épidémiologiques;

CONSIDÉRANT QUE la logistique entourant la réception de petites quantités de vaccins et la mobilisation des ressources humaines pour offrir la vaccination à petite échelle aurait, à chaque fois, une incidence négative sur l'offre dans les établissements;

CONSIDÉRANT QUE le CCSSSBJ a appuyé la demande du CRSSS de la Baie-James de faire partie des clientèles prioritaires pour la vaccination COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE la vaccination des Jamésiens, notamment celle des Chapaisiens, soutiendra l'immunité collective des résidents des deux régions sociosanitaires qui cohabitent sur un même territoire;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par madame Roxanne Tremblay
ET RÉSOLU



No de résolution
ou annotation

20-12-327

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

QUE la Ville de Chapais appuie la demande du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de catégoriser la région sociosanitaire 10 du Nord-du-Québec au rang 4 de la Stratégie de priorisation pour la vaccination contre la COVID-19 de l'Institut national de santé publique du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par madame Denise Larouche
ET RÉSOLU

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 09.

Steve Gamache
Maire

Mariève Bernier, directrice
générale et greffière